



**MUNICIPALITÉ DE ST-BENJAMIN
MRC DES ETCHEMINS
PROVINCE DE QUÉBEC**

Aux contribuables de la municipalité

AVIS PUBLIC

**AVIS DE CONSULTATION SUR LES PROJETS
DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 411-20, 412-20 ET 413-20**

Projets de règlements numéro 411-20, 412-20 et 413-20 aux fins de modifier les règlements numéro, 312-07, 313-07 & 314-07 intitulés respectivement « plan d'urbanisme », « règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » et « règlement de zonage », dans les buts suivants :

- ajouter une condition préalable à l'émission d'un permis pour les cabanons et les garages privés;
- réviser les « cas d'exception » pour la délivrance d'un certificat d'autorisation;
- ajuster la terminologie générale pour faciliter l'interprétation des règlements;
- ajuster la terminologie liée aux établissements d'hébergement touristique, en lien avec la réglementation provinciale du ministère du Tourisme;
- adapter certains articles pour en faciliter l'interprétation;
- assouplir les normes pour les garages et cabanons résidentiels;
- ajuster certaines normes en lien avec les dernières modifications de la LPTAA;
- préciser l'utilisation d'un conteneur à des fins de remisage pour un usage industriel;
- ajuster les dispositions de l'article 9.2 « Normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours latérales »;
- régulariser certaines dispositions liées aux constructions permises sur un terrain bénéficiant d'un privilège au lotissement;
- modifier la cartographie du zonage suite à l'adoption du règlement 130-19 de la MRC des Etchemins (concordance);
- modifier la cartographie des affectations suite à l'adoption du règlement 130-19 de la MRC des Etchemins (concordance).

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Madame Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption lors de la session du 2 mars 2020, des premiers projets de règlements 411-20, 412-20 et 413-20 intitulés respectivement :

« PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 411-20 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 312-07 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À PROCÉDER À LA CONCORDANCE du NOUVEAU RÈGLEMENT NUMÉRO 130-19 CONCERNANT L'AJUSTEMENT CARTOGRAPHIQUE DE LA DÉLIMITATION DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ SUITE AU NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS »;

« PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 412-20 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 313-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE

LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET D'AJOUTER UNE CONDITION PRÉALABLE À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION »;

« PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 413-20 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 314-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À CORRIGER et ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET À PROCÉDER À LA CONCORDANCE du NOUVEAU RÈGLEMENT NUMÉRO 130-19 CONCERNANT L'AJUSTEMENT CARTOGRAPHIQUE DE LA DÉLIMITATION DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

A dû annuler, en raison de la COVID-19, l'assemblée de consultation publique prévu le 6 avril 2020 à 18 h 30 pour les personnes intéressées au sujet de ces projets de règlements. L'arrêté # 2020-33 du 7 mai 2020 a été modifié par l'arrêté # 2020-049 du 4 juillet 2020, du ministre de la santé et des services sociaux prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée. Par conséquent, l'assemblée publique de consultation prévue par la loi pour l'étude des projets de règlements numéros 411-20, 412-20 & 413-20, est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée par le présent avis public.

Que toute personne intéressée peut, pendant quinze (15) jours suivant la publication du présent avis, transmettre des commentaires écrits à l'égard des susdits règlements, par courriel à l'adresse munstbenjamin@aclcable.ca ou par courrier 440, Avenue du Collège, Saint-Benjamin (Québec) G0M 1N0.

QUE les descriptions suivantes résument respectivement les modifications apportées aux règlements:

Le projet de règlement numéro 411-20 modifie le règlement sur le « plan d'urbanisme » numéro 312-07 :

- Concordance avec le règlement 130-19 de la MRC des Etchemins pour un ajustement administratif concernant la cartographie (suite à la rénovation cadastrale).

Le projet de règlement numéro 412-20 modifie le règlement sur les « Permis et certificats » numéro 313-07 :

- Ajout d'une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction pour l'implantation d'un cabanon ou d'un garage résidentiel ;
- Précisions (sous forme de rappel à d'autres articles de règlements) sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation.

Le projet de règlement numéro 413-20 modifie le règlement « Zonage » numéro 314-07 :

- améliorer la terminologie;
- ajuster la terminologie liée aux établissements d'hébergement touristique, en lien avec la réglementation provinciale du ministère du Tourisme;
- ajuster certaines normes en lien avec les dernières modifications de la LPTAA au sujet des :
 - commerces associés à l'usage habitation;
 - camp forestier;
- ajouter une exception pour les yourtes;
- assouplir les normes pour les garages et cabanons résidentiels;
- préciser l'implantation d'une gloriette ou pergola;
- ajouter la possibilité d'implanter une cabane à sucre récréative dans un secteur affecté « villégiature »;
- préciser l'utilisation d'un conteneur à des fins de remisage pour un usage industriel;
- ajuster les dispositions concernant les « normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours »;
- préciser les hauteurs de murets;
- assouplir les normes de stationnements;
- assouplir les normes d'enseignes;
- ajouter une exception concernant les travaux en milieu humide;
- préciser le rayon de protection d'un puits;

- préciser l'entreposage extérieur de véhicule de loisir;
- préciser l'utilisation exceptionnelle d'une remorque;
- assouplir les normes pour les panneaux photovoltaïques et les toits verts;
- régulariser certaines dispositions liées aux constructions permises sur un terrain bénéficiant d'un privilège au lotissement;
- modifier la cartographie du zonage suite à l'adoption du règlement 130-19 de la MRC des Etchemins (concordance).

QUE le projet de règlement # 413-20 est susceptible d'approbation référendaire;

QUE les projets de règlements # 411-20, 412-20 ET 413-20 sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la municipalité de Saint-Benjamin.

DONNÉ à Saint-Benjamin ce 5^e jour d'août 2020.


Madame Isabelle Beaudoin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Isabelle Beaudoin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 12h00 et 16h30, le 5 août 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat, ce 5^e jour d'août 2020.


Isabelle Beaudoin
Directrice générale et secrétaire-trésorière